

Cher(s) parent(s),

Votre ou vos enfants ou petits enfants est / sont inscrit(s) à l'école d'Hostun. Nous avons la chance de bénéficier d'un cadre très agréable, d'une belle école et de nombreuses possibilités pour le développement des élèves. Chaque année des activités telles que la visite du Salon du Livre à Châtillon St-Jean, les sorties cinéma FOL 26 à la Baume d'Hostun, des activités sportives (ski, escalade, danse,...) sont organisées par l'équipe enseignante.

Pour chacune de ces activités, sauf exception, il ne vous sera pas demandé de participation financière.

C'est l'**association du Sou des écoles** qui prend en charge les dépenses associées y compris pour les transports. Elle permet ainsi **à tous les enfants** de prendre part aux activités.

Pour financer toutes les dépenses prises en charge (y compris ses dépenses de fonctionnement : banque, assurance, matériel), le Sou des écoles dispose de trois sources de revenus :

1. une subvention de la part de la mairie d'Hostun,
2. des cotisations versées par les parents d'élèves en début d'année,
3. les bénéfices réalisés tout au long de l'année lors des événements ou ventes du Sou.

Pour continuer à faire vivre ce fonctionnement à la fois efficace et solidaire, **la participation des parents d'élèves est indispensable**. Ainsi, trois possibilités pour vous :

- **Adhérent(e)**. Adhérez à l'association du Sou des Écoles pour l'année scolaire 2025/2026. Le montant de l'adhésion est de **10€ minimum par famille** (vous pouvez cotiser plus si vous le souhaitez). En tant qu'adhérent(e) vous n'avez pas d'obligations spécifiques vis-à-vis de l'association, vous pourrez voter à l'assemblée générale annuelle, devenir membre actif ou membre du CA.
- **Membre actif**. Vous pouvez devenir membre actif et participer au bon déroulement des manifestations (tenir un stand, décorer une salle, préparer des crêpes, préparer des affiches...). Vous pouvez aussi proposer de nouvelles idées et aider à les mettre en œuvre ! Vous participerez à la hauteur de votre disponibilité, tout au long de l'année ou juste pour quelques dates.
- **Membre du Conseil d'Administration** : Vous pouvez venir renforcer le CA et/ou occuper une fonction spécifique du bureau lors des prochaines élections : président(e), président(e)-adjoint(e), trésorier(e), trésorier(e)-adjoint(e), secrétaire, secrétaire-adjoint(e).

BULLETIN DE COTISATION 2025 - 2026



La cotisation est payable :

- en paiement par virement :

IBAN : FR7320041010070420884F03812

BIC : PSSTFRPLYO

Référence à noter lors du virement : COTIS + NOM DE FAMILLE de(s) l'enfant(s) + la/les classe(s)

- en chèque à l'ordre du Sou des Ecoles d'Hostun *
- en espèces *

* Glissez votre règlement avec le coupon ci-dessous dûment renseigné dans la boîte aux lettres du Sou des écoles (à gauche du portail de la maternelle).

Nous vous remercions par avance pour votre participation à la vie de l'école !

Cordialement,

Le bureau du Sou des Ecoles

Site internet : <https://soudesecoles-hostun.com/>

Facebook : <https://www.facebook.com/SouDesEcolesHostun26730>

Adresse mail : soudesecoleshostun@gmail.com

✂ ++++++

Nom(s) et prénom(s) du/des enfant(s) :

Nom du/des parent(s) ou grand-parent(s) :

Adresse :

Adresse Email :

- ☐ paiement en chèque (à l'ordre du **Sou des Ecoles**) Montant :€
- ☐ paiement en espèces. Montant :€
- ☐ J'autorise le Sou des écoles à me communiquer ses informations régulières par Email
- ☐ Je suis intéressé(e) pour devenir membre actif ou membre du bureau